

Les règles d'engagement suivantes visent à favoriser des pratiques de travail ouvertes et collaboratives. En participant aux séances de l'IAP, l'offrant accepte ces règles d'engagement. En général, les invitations à peaufiner sont organisées en plusieurs vagues.

La rétroaction désigne les idées fournies par les offrants qui peuvent découler de suggestions, de commentaires et de questions formulés par les offrants dans le but d'échanger des renseignements.

Règles d'engagement

- i) L'offrant participera activement à plusieurs événements interactifs (interactions en groupe, rencontres individuelles, sondages) tout au long du processus de peaufinage de la conception.
- ii) L'offrant proposera des améliorations et des idées novatrices de manière ouverte, honnête et respectueuse.
- iii) L'offrant sera ouvert à proposer des approches novatrices pour résoudre le ou les problèmes, et ce, en adoptant les mesures suivantes :
 - explorer les points de vue divergents;
 - travailler à rebours, en mettant l'accent sur le ou les problèmes pour trouver la ou les solutions;
 - travailler dans le cadre de paramètres définis, p. ex. les exigences minimales viables.
- iv) L'offrant convient de favoriser l'équité et la transparence dans le processus de l'IAP grâce à une communication ouverte, à l'échange d'information et à la présentation des incertitudes au responsable de l'offre à commandes.
- v) L'offrant convient que ses idées peuvent être intégrées à divers éléments de la sollicitation et devenir la propriété du Canada, et qu'elles peuvent faire l'objet d'un processus public subséquent. Les offrants acceptent volontiers de participer et de communiquer leurs idées et conviennent que leurs idées ne font l'objet d'aucune entente de non-divulgateion.
- vi) En participant activement au processus de l'IAP et en fournissant des commentaires, l'offrant reconnaît qu'il a eu l'occasion de contribuer à la « conception » et de soulever toute question relative à l'équité ou à la transparence.

Engagements du Canada

Au cours de l'IAP, le Canada s'engage à ce qui suit :

- i) créer un environnement « favorable à la rétroaction » en adoptant les mesures suivantes :
 - favoriser un climat de confiance grâce à des communications ouvertes, honnêtes et respectueuses;
 - encourager la diversité des points de vue et des opinions dans un esprit d'échange et de collaboration;
- ii) établir des attentes claires à l'égard de la rétroaction :
 - en donnant à tous les offrants des chances égales de fournir de la rétroaction et de recevoir des réponses;
 - en accordant à tous les offrants un accès égal (dans la mesure du possible) aux responsables de l'offre technique et de l'offre à commandes;
 - en faisant appel à TECHNATION, une association de fournisseurs, en tant que tierce partie pour fournir de la rétroaction ou des réponses au nom du Canada;
- iii) recourir à différents mécanismes de réponse (le cas échéant) : rencontres individuelles (en personne), rencontres en groupe, réponses écrites (sondages, rapports « Ce que nous avons entendu »);
- iv) donner suite aux mécanismes de réponse par les moyens suivants :

- transmettre à tous les offrants les renseignements qui sont importants pour la conception, c.-à-d. « Ce que nous avons entendu »;
- communiquer à tous les offrants la raison d'une décision ou d'un changement, c.-à-d. « Ce que le Canada en pense »;
- informer tous les offrants des « mesures » à prendre à la suite d'une décision ou d'un changement, c.-à-d. « Ce que le Canada fera à ce sujet »;

v) offrir un « Dernier appel » pour la rétroaction – avant la clôture de chaque vague de l'IAP, le Canada présentera aux offrants un avis de Dernier appel, donnant aux fournisseurs l'occasion de faire part d'une rétroaction supplémentaire dans un délai raisonnable.